



**Conseil économique et social des Nations Unies**  
SÉSSION DE 2008



**Conseil économique et social des Nations Unies**  
SÉSSION DE 1946



**Palais des Nations**  
GENÈVE, SUISSE

**Pour plus d'informations**

Site internet:  
<http://www.un.org/french/ecosoc/>

Courrier électronique: [ecosocinfo@un.org](mailto:ecosocinfo@un.org)



Affaires économiques

et sociales



**E C O S O C**

TRADUIRE LES PROMESSES INTERNATIONALES EN ACTION CONCRÈTE

**Conseil économique  
et social  
des Nations Unies**



Nations Unies

**Qu'est-ce que l'ECOSOC ?**

**Fonctions et pouvoirs**

Dans les domaines économiques et sociaux,  
l'Organisation des Nations Unies favorise :

- le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi, le progrès et le développement économique et social ;
- la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ;
- la coopération internationale dans les domaines de la culture et de l'éducation ; et
- le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

La responsabilité de promouvoir ces fonctions est investie à travers l'Assemblée générale et, sous son autorité, au Conseil économique et social (ECOSOC).

L'ECOSOC sert d'instance principale pour l'examen des questions économiques, sociales, humanitaires et environnementales internationales, et pour l'élaboration de recommandations pratiques sur ces questions à l'intention des États Membres et du système des Nations Unies dans son ensemble. Par ces travaux, le Conseil contribue de façon déterminante à encourager la coopération internationale pour le développement et à arrêter des domaines d'action prioritaires.

Le Conseil coordonne également les activités économiques et sociales des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies connues sous le nom du système des Nations Unies.

Les fonctions et pouvoirs du Conseil économique et social aux termes de la charte des Nations Unies (chapitre X) consistent principalement à :

- faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et adresser des recommandations sur toutes ces questions à l'Assemblée générale, aux membres de l'Organisation et aux institutions spécialisées intéressées ;
- faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ;
- préparer des projets de convention, sur des questions relevant de sa compétence, et les soumettre à l'Assemblée générale ;
- convoquer, conformément aux règles fixées par l'Organisation, des conférences internationales sur des questions relevant de sa compétence ;
- coordonner l'activité des institutions spécialisées en se concertant avec elles, en leur adressant

## Qu'est-ce que l'ECOSOC ? Fonctions et pouvoirs (suite)

des recommandations, ainsi qu'en adressant des recommandations à l'Assemblée générale et aux Membres des Nations Unies ;

- fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande.

## La structure de l'ECOSOC

Le Conseil économique et social est composé de 54 membres élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans avec un mandat expirant au 31 décembre. Dix-huit membres sont élus chaque année. La répartition géographique se fait selon le modèle suivant : 14 membres parmi les États d'Afrique ; 11 parmi les États d'Asie ; 6 parmi les États d'Europe orientale ; 10 parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et 13 parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

Tous les ans, au début de chaque session annuelle, l'ECOSOC élit son bureau, composé d'un président et de quatre vice-présidents représentant chacun un des groupes régionaux. Selon le principe de rotation, un représentant d'une région est choisi pour diriger le Conseil en tant que président. Son rôle est de présider les réunions, faciliter l'organisation des discussions, prendre des initiatives à cet égard, les proposer pour l'approbation du Conseil et faciliter le consensus sur les questions à l'ordre du jour.

Les fonctions principales du bureau sont de proposer un ordre du jour et d'organiser la session avec la collaboration du secrétariat des Nations Unies.

## Le fonctionnement de l'ECOSOC

Le Conseil organise plusieurs sessions, réunions ad hoc, tables rondes et discussions avec la participation de représentants de la société civile tout au long de l'année, pour se préparer à sa session de fond de quatre semaines en juillet.

Les travaux du Conseil sont également menés à bien par ses organes subsidiaires, à savoir notamment :

### Les Commissions techniques :

- ↳ Commission de statistique ;
- ↳ Commission de la population et du développement ;
- ↳ Commission du développement social ;
- ↳ Commission de la condition de la femme ;
- ↳ Commission des stupéfiants ;
- ↳ Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ;
- ↳ Commission de la science et de la technique au service du développement ;

- ↳ Commission du développement durable ; et le
- ↳ Forum des Nations Unies sur les forêts

### Les Commissions régionales :

- ↳ Commission économique pour l'Afrique ;
- ↳ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;
- ↳ Commission économique pour l'Europe ;
- ↳ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; et la
- ↳ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

### Session de juillet

L'Assemblée générale a décidé que l'ECOSOC, à partir de février 1992, tiendrait une session de fond annuelle entre mai et juillet, alternativement entre New York et Genève. La session de fond comporte cinq débats :

① Un débat de haut niveau de quatre jours, avec participation ministérielle, est consacré à un ou plusieurs thèmes de politique économique, sociale et environnementale. Ce débat comporte également un dialogue politique de haut niveau sur les grandes tendances de l'économie mondiale auquel prennent part la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A partir de 2007, le débat de haut niveau comprend un examen annuel au niveau ministériel et à partir de 2008 un forum bisannuel de la coopération pour le développement. Une déclaration ministérielle est généralement adoptée à l'issue du débat de haut niveau. Elle contient des avis sur les actions et les politiques à mener sur les thèmes abordés.

② Le débat de coordination vise à ce que les politiques, les programmes, l'action opérationnelle et les cadres de travail au niveau des pays mis en place par le système des Nations Unies dans son entier, y compris les Institutions de Bretton Woods, soient conformes aux grands objectifs de développement, grâce à un examen en commun des progrès réalisés et des résultats obtenus. Le débat de coordination est également la principale instance au sein de laquelle le Conseil aborde la question du suivi apporté par le système de l'ONU aux grandes conférences et sommets de l'Organisation, y compris le Sommet mondial de 2005, contribuant ainsi à l'application de "l'agenda du développement" de l'ONU.

③ Le débat consacré aux activités opérationnelles est axé sur la suite donnée aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale sur la coordination des activités opérationnelles à l'échelle du système de l'ONU. Le débat examine également la répartition des tâches et la coopération entre les organes du système de l'ONU, y compris les Fonds et Programmes, et procède à une évaluation des rapports de ces organes dans le but de promouvoir les activités opérationnelles de l'Organisation.

④ Le débat consacré aux affaires humanitaires est un forum important pour l'examen et la coordination des activités humanitaires du système de l'ONU. Le débat traite aussi de la transition des efforts de paix vers le travail de reconstruction et de développement à long terme.

⑤ Le débat général est le lieu où le Conseil exerce ses fonctions de gestion et de supervision. Le débat entreprend le suivi et l'examen des grandes conférences ; passe en revue les rapports des institutions spécialisées ; et examine et évalue les rapports annuels des fonds et des programmes, des organes subsidiaires, y compris les commissions techniques et régionales, les comités d'experts, les organes spéciaux, et les groupes consultatifs pour les pays qui sortent de conflit. Le Conseil prend, sur la base de ces documents, les mesures appropriées.

### Nouvelles fonctions de l'ECOSOC

Au sommet mondial de 2005, les chefs d'États et de gouvernement ont affirmé leur volonté de renforcer l'efficacité des travaux de l'ECOSOC. À cette fin, le Conseil a été chargé d'organiser un **examen annuel au niveau ministériel** et un **forum bisannuel de la coopération pour le développement**. Ces deux événements seront organisés dans le cadre du débat de haut niveau.

L'examen annuel au niveau ministériel assure le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'ONU, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ce Forum de haut niveau est chargé de mobiliser les acteurs politiques et d'échanger des savoir faire. Il vise à passer de la parole aux actes grâce à la promotion des synergies et des points communs, à l'étude des leçons tirées des expériences passées, et au recensement des pratiques et approches qui ont donné le plus de résultats et méritent ainsi d'être répliquées dans d'autres contextes.

Le forum de la coopération pour le développement a pour but de renforcer l'efficacité et la cohérence parmi les différents partenaires de l'aide au développement. Il examinera l'évolution de cette coopération et formulera des orientations générales et des recommandations visant à en accroître l'efficacité.

## Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Depuis 1998, le Conseil économique et social organise une réunion chaque avril avec les Ministres des finances participant aux réunions de printemps des Institutions de Bretton Woods. Ces consultations ont été la première étape de la coopération interinstitutionnelle qui a abouti à la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée à Monterrey, au Mexique, en mars 2002 et qui a donné lieu au "Consensus

de Monterrey". A l'issue de cette Conférence, l'ECOSOC s'est vu attribué un rôle de premier plan dans le suivi et l'évaluation du consensus de Monterrey.

Ces réunions, dont l'importance est reconnue, ont permis de renforcer le dialogue entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et d'étendre leur partenariat en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus lors des conférences mondiales des années 90. La participation aux réunions s'est élargie depuis la réunion initiale de 1998.

## ECOSOC et la consolidation de la paix

Le Conseil économique et social a joué un rôle d'avant-garde dans l'élaboration de mécanismes destinés à répondre aux problèmes des pays sortant d'un conflit. Il a ainsi contribué à prévenir la détérioration de ce qu'il est convenu d'appeler "la sécurité humaine".

En 2002, le Conseil a créé les groupes consultatifs spéciaux pour aider à l'élaboration de programmes d'aide à long terme pour les pays qui sortent d'un conflit. Dans ce cadre, l'ECOSOC a établi deux groupes sur la Guinée-Bissau (octobre 2002) et sur le Burundi (juillet 2003). Les mandats de ces groupes n'ont pas été renouvelés par l'ECOSOC, laissant à la Commission de la consolidation de la paix (PBC) le soin de se saisir des défis auxquels sont confrontés ces pays. Le Conseil conserve son rôle à travers le Groupe consultatif spécial sur Haïti qui doit suivre la situation et formuler des conseils sur la stratégie de développement à long terme du pays. Le premier Groupe consultatif spécial sur Haïti a été créé en réponse à une demande formulée par le Conseil de sécurité, aux termes de l'article 65 de la charte des Nations Unies.

L'Assemblée Générale dans ses résolutions 60/180 et 61/16 a réaffirmé l'importance de l'interaction entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix et a souligné l'intérêt de l'expérience du Conseil dans le domaine de la consolidation de la paix.

## Organisations non gouvernementales (ONG)

L'ECOSOC consulte les organisations issues de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le Conseil est le seul organe qui attribue un statut consultatif aux ONG. Plus de 3 000 ONG à travers le monde sont dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Ces organisations peuvent participer, présenter des contributions écrites et intervenir à l'ECOSOC et ses organes subsidiaires.